

**Avis aux médecins résidant au Québec, qui sont diplômés hors du Canada et des États-Unis, qui détiennent une équivalence de diplôme du CMQ, et qui ont connu un refus lors d'un processus annuel d'admission dans un programme de formation médicale postdoctorale au Québec**

Pour faciliter l'intégration professionnelle des médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU), le Québec a mis en place un mécanisme d'évaluation-orientation pour les DHCEU admissibles.

Ce mécanisme est offert uniquement aux médecins DHCEU ayant une adresse postale au Québec, qui ont obtenu une équivalence de diplôme du Collège des médecins du Québec (CMQ) et qui ont fait, par l'entremise du Canadian Resident Matching Service (CaRMS), une ou des tentatives infructueuses lors d'un processus annuel d'admission au Québec dans un programme de formation postdoctorale en médecine de famille ou en spécialités.

Ce mécanisme confidentiel est offert gratuitement aux candidats admissibles. Il permet de bien apprécier leurs compétences cliniques et de les orienter vers la meilleure solution disponible pour eux, sur la base des résultats d'une évaluation initiale en profondeur.

Certains se verront recommander un stage de mise en contexte clinique et d'évaluation des compétences médicales de 14 semaines, ce qui pourra les aider à obtenir un poste de résidence et à réussir une formation postdoctorale. Pendant la durée des stages, les candidats pourraient avoir accès à une bourse de 5 000 \$. Il n'y a aucun coût d'inscription ni de formation. **Toutes ces modalités restent à confirmer, dans ce contexte de pandémie en particulier. Le Cédis n'assume aucune responsabilité en cas de report ou d'annulation.**

D'autres seront orientés, sur une base volontaire, vers une mesure de transition de carrière. Tout ceci demeure facultatif et confidentiel et doit être perçu comme des opportunités additionnelles pour aider les DHCEU admissibles dans leur cheminement professionnel. Ces opportunités sont mises en place dans les limites des capacités d'accueil.

Présentement, le Cédis procède à l'inscription des candidats admissibles et intéressés par ces opportunités. Si le Cédis obtient le financement nécessaire pour poursuivre ses activités, la prochaine séance d'évaluation aura lieu le **samedi 5 novembre 2022**. À ce moment, entre 32 et 48 médecins DHCEU seraient évalués. Dépendamment du nombre de candidats, une sélection sera faite sur la base de critères objectifs. Afin d'évaluer ces éléments, il faut joindre un *curriculum vitae* à votre candidature. Ce document devra mettre en évidence les dates d'obtention de vos diplômes en médecine ou certificats, ainsi que vos expériences de travail comme médecin de famille (généraliste) ou spécialistes à l'extérieur du Canada. Vous pouvez aussi faire valoir des expériences de travail ou des formations pertinentes acquises au Canada dans le secteur de la santé, de même que des stages d'observation ou autres en milieu hospitalier. La réussite au TFI est aussi prise en considération pour les personnes qui n'ont pas fait leurs études secondaires (ou lycée), collégiales (ou pré-universitaires) ou universitaires en français dans leur pays d'origine. La réussite du TFI est une exigence des facultés de médecine francophone du Québec pour être admis en résidence. De même, l'éloignement de la pratique médicale clinique est un élément très important pour les facultés de médecine du Québec, bien que le programme du Cédis vient pallier cet éloignement dans une certaine mesure.

**Si vous répondez aux critères de base et estimez avoir des chances sérieuses d'être admis en résidence, en bonifiant votre candidature avec le programme du Cédis**, vous pouvez le signifier par courriel à [info@cedis.ca](mailto:info@cedis.ca). Si vous avez des questions, vous pouvez consulter le site Web ([www.cedis.ca](http://www.cedis.ca)), ou taper **cedis.ca**, si vous utilisez un moteur de recherche comme Google. Vous pouvez aussi téléphoner au numéro 514 419-9220.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant. **Les personnes inscrites récemment (en 2022) n'ont pas besoin de se réinscrire mais ils devront fournir des informations complémentaires. Les nouvelles inscriptions seront acceptées jusqu'au 31 août 2022. À noter que cet avis ne tient pas compte des résultats toujours en cours du CaRMS 2022.**

Si vous n'êtes pas retenu pour cette séance d'évaluation-orientation en raison du nombre limité de places, il se peut que vous le soyez pour les suivantes, s'il y a lieu.

2022-05-12